



COMMUNE DE BADEN

AVIS DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER DE MODIFICATION N°7 DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Le public est informé qu'en exécution de la délibération n°132/2020, en date du 14 décembre 2020, le dossier de présentation de la modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme sera mis à la disposition du public en mairie de Baden pendant 33 jours consécutifs, du lundi 29 mars 2021 au Vendredi 30 avril 2021 inclus.

Les modalités de mise à disposition du public du dossier ont été définies par la délibération n°132/2020 en date du 14 décembre 2020

Le projet de modification simplifiée n°7 concerne un ajustement réglementaire relatif à la suppression de l'emplacement réservé n°29 du Plan Local d'Urbanisme.

Le dossier de présentation sera déposé en Mairie de Baden où toute personne pourra le consulter, aux jours et heures d'ouverture de la Mairie, les lundi, mercredi et jeudi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h30, le mardi de 8h45 à 12h et de 14h30 à 17h30, le vendredi de 8h45 à 12h et de 13h30 à 17h, le samedi de 9h15 à 12h. Le dossier d'enquête sera également consultable sur le site Internet de la Commune : www.baden.fr rubriques : la Mairie/enquête public Baden

Le public pourra soit consigner ses observations sur le registre d'observations ouvert à la Mairie de Baden, soit les remettre ou les adresser en Mairie de Baden (3 place Weilheim, B.P. 7 - 56870 BADEN, direction.urbanisme@baden.fr à l'attention du Maire en précisant en objet : Modification simplifiée n°7 ; Elles seront visées et les annexées au registre d'observations.

À l'issue de la procédure de mise à disposition, le bilan de la mise à disposition au public sera présenté au Conseil municipal qui pourra approuver, par délibération, la modification simplifiée n°7 du plan local d'urbanisme.

Des informations relatives au projet de modification peuvent être demandées auprès de Monsieur le Maire de Baden, par courriel : direction.urbanisme@baden.fr

Le Maire,
Patrick EVENO